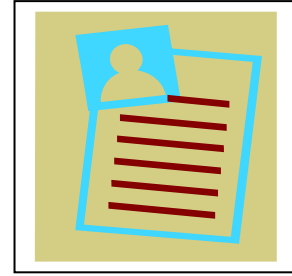


STATUT PROTEGE TEMPORAIRE

ATELIERS



Appliquez pour le Statut Protégé Temporaire!

Les Services Légaux d'Immigration de Charités Catholiques (Catholic Charities) invitent tous les Haïtiens sans papiers à appliquer pour le Statut Protégé Temporaire (Temporary Protected Status). Joignez-vous à un des nos ateliers pendant lesquels nous allons aider les Haïtiens à appliquer pour le Statut Protégé Temporaire. Le premier atelier sera le :

**30 JANVIER à 10H DU MATIN à Catholic Charities
Montgomery County Center
12247 Georgia Avenue
Silver Spring, MD 20902**

Apportez avec vous les suivant documents:

- Deux photos de vous type passeport en couleur
- La preuve que vous êtes d'Haïti (par exemple, une copie de votre passeport ou votre certificat de naissance)
- Preuves que vous habitiez aux Etats-Unis avant le 12 de janvier 2010
- Les rapports de tribunal sur toutes convictions criminelles
- Trios commandes d'argent ou les chèques pour les charges qui suivent pour Citizen and Immigration Service:
 - Application pour le TPS: \$50.00
 - Empreintes digitales: \$80.00
 - Permis du Travail: \$340.00 (seulement si vous pouvez/voulez travailler)
- \$25.00 pour chaque personne ou \$50.00 pour chaque donation de famille à Charités Catholiques

Restez en contact pour plus d'informations sur des futurs ateliers!

*** Si vous ne savez pas si vous pouvez appliquer pour le TPS, venez à nos ateliers où il y aura des avocats qualifiés et compétents pour vous conseiller. Pour le bien-être de vous et votre famille, ne cherchez pas l'aide d'un «notaire» où quelqu'un qui n'est pas un avocat ou n'est pas un représentant d'immigration accrédité. Si vous faites une application pour TPS quand vous ne qualifiez pas pour ce bénéfice, ça pourra résulter dans votre déportation des E.U. ***